Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500259-20251217-2025_083-DE

commune de Billé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

Date d'envoi de la convocation : 12 décembre 2025

Date d'affichage : 12 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 9
Représentés : 2
Votants : 11

EXPRESSION DES VOTES

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux milles vingt-cinq, le mercredi dix-sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de **BILLÉ** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel BALLUAIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel BALLUAIS, M. Jean BOUËSSEL DU BOURG, Maire, M. Christophe GILLES, M. Thierry GODARD, Mme Patricia HOTCHKISS, Mme Colette JUGUET, M. Arnaud OLLIVIER, Mme Alexandra ORY, M. Manuel RIBEIRO.

Etaient représentés : M. Michel HARDY, Mme Sylvie POIGNIE.

Étaient absents : Mme Maryse FORTIN, Mme Amélie LERAY, Mme Morgane NÉAU, M. Jean-Marie VACHER.

Secrétaire de séance : Monsieur Manuel RIBEIRO.

DELIBERATION 2025-083 : ADHESION DE PRINCIPE AU RPE

Vu *le Code de l'Action sociale et des familles ;*

Vu *les orientations nationales relatives aux services aux familles et à la petite enfance ;*

Vu *le projet de renouvellement du Relais Petite Enfance (RPE) pour la période 2026-2030 élaboré en concertation avec les partenaires institutionnels, les professionnels de la petite enfance et les familles du territoire ;*

Vu *les réunions de préparations avec les communes de La Chapelle St Aubert, St Christophe de Valains, Saint-Ouen des Alleux, Billé, Combourtillé, Parcé ;*

Considérant *que le Relais Petite Enfance constitue un service essentiel de soutien aux assistants maternels, aux professionnels de l'accueil du jeune enfant et aux familles ;*

Considérant *que le projet présenté vise à renforcer l'accompagnement des parents, à soutenir la professionnalisation des assistants maternels, et à développer des actions adaptées aux besoins recensés ;*

Le Maire présente au Conseil municipal les objectifs, orientations, modalités de fonctionnement et engagements financiers liés à ce renouvellement.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500259-20251217-2025_083-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

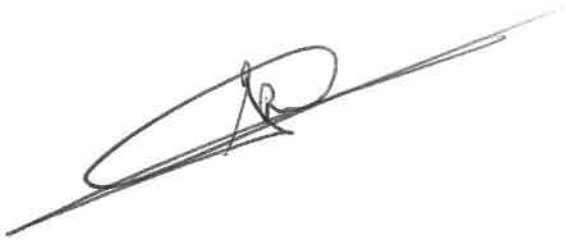
- **APPROUVE** le projet d'adhésion au Relais Petite Enfance pour la période 2026-2030 ;
- **VALIDE** la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du projet ;
- **APPROUVE** le périmètre du RPE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires au RPE, ainsi qu'à engager toutes démarches administratives, partenariales et financières permettant la réalisation du dossier.

Extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication.

Daniel BALLUAIS,
Le Maire.

Manuel RIBEIRO,
Secrétaire de séance.





La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.